



POINT D'ACCÈS AU DROIT

Centre d'Animation
de Villeneuve
63, rue de l'Argentière
83600 Fréjus

☎ 04 94 51 76 42

✉ pad@ville-frejus.fr

www.ville-frejus.fr

ÉDITION 2016



Édition 2016 • Service Communication Ville de Fréjus • Photos R. Hacquard / Fotolia



F R É J U S



LE POINT D'ACCÈS AU DROIT





LE POINT D'ACCÈS AU DROIT DE FRÉJUS est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à la disposition du public :

- **UN SERVICE D'ACCUEIL GRATUIT ET CONFIDENTIEL**
- **UNE AIDE POUR L'ORIENTATION ET POUR L'INFORMATION** sur toute question d'ordre juridique
- **UN ACCÈS À DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES**
- **UN ACCÈS À DES MODES ALTERNATIFS DE RÉOLUTION DES CONFLITS** (tels que la conciliation et la médiation)

PERMANENCES LIBRES AVEC UN JURISTE

SANS RENDEZ-VOUS: orientations et informations juridiques dans tout domaine. Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, sauf le mercredi après-midi.

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

AVOCATS: Conseil juridique dans tout domaine.
Les 2^e, 3^e et 4^e mercredis de chaque mois de 9h à 12h.

DROIT DU TRAVAIL: Litiges entre employeurs et salariés du secteur privé - le 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 17h.

HUISSIERS DE JUSTICE: Exécution d'une décision de justice, recherche de solution équitable entre débiteurs et créanciers - le 2^e jeudi de chaque mois de 14h à 17h30.

A.A.V.I.V. (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var): Accueil, aide aux victimes, soutien psychologique.
Les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 9h à 12h.

C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles): Information juridique sur le droit de la famille, égalité des chances, violences faites aux femmes.
Le 4^e mardi de chaque mois de 9h à 12h et de 13h à 16h.

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU DÉFENSEUR DES DROITS:
Litige avec un service public, discrimination, droits des enfants - les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

CONCILIATEUR DE JUSTICE: Mode alternatif de résolution des conflits entre particuliers - tous les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h, au Palais de Justice - 268, rue Jean Jaurès.

UFC QUE CHOISIR: informations et orientations juridiques en droit de la consommation - le 2^e vendredi de chaque mois de 14h30 à 17h30